



**CBD**



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBI/1/8/Add.1  
24 mars 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### **ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION**

Première réunion

Montréal, Canada, 2-6 mai 2016

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### **PROJET DE RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

1. Au paragraphe 8 e) de la décision XII/30, la Conférence des Parties a invité le Fonds pour l'environnement mondial à « communiquer un premier projet de son rapport à la Conférence des Parties, particulièrement axé sur la réponse du Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties, à l'Organe subsidiaire chargé de l'application avant la réunion de la Conférence des Parties, où elle examinera le rapport officiellement, en vue de promouvoir l'examen efficace et opportun des informations contenues dans le rapport ».
2. En conséquence, le Secrétaire exécutif distribue ci-joint le rapport préliminaire du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Le rapport, en anglais, espagnol et français, est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat.

\* UNEP/CBD/SBI/1/1/Rev.1.

**Naoko Ishii**

Directrice générale et présidente

Le 4 avril 2016

M. Braulio F. de Souza Dias  
Secrétaire exécutif  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Montréal, Canada

Cher Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je présente le rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, qui aura lieu du 2 au 6 mai 2016 à Montréal, au Canada.

Le FEM présente ce rapport à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application en réponse à l'invitation que lui a adressée la Conférence des Parties de communiquer un premier projet de son rapport officiel à la Conférence des Parties en mettant un accent particulier sur les suites données par le Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties (décision XII/30, para. 8 (e)). Le présent projet de rapport ne couvre que la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 14 mars 2016, compte tenu de la date de la communication officielle adressée à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le rapport final à la Conférence des Parties couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016.

Le texte intégral français est joint aux présentes.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale et Présidente

Naoko Ishii



---

14 mars 2016

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL À  
LA PREMIÈRE RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE  
CHARGÉ DE L'APPLICATION DE LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

**I) POINT SUR LES ACTIONS MENÉES PAR LE FEM COMME SUITE AUX ORIENTATIONS DE LA DOUZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES (COP XII)**

Conformément au Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) contenu dans la décision III/8, le Conseil prépare et soumet un rapport pour chacune des réunions ordinaires de la Conférence des Parties. Comme d'usage, le rapport officiel du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à la treizième réunion de la Conférence des Parties sera disponible en juillet/août 2016.

Le FEM communique le présent rapport à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention en réponse à l'invitation qui a été faite par la Conférence des Parties au Fonds pour l'environnement mondial de communiquer un premier projet de son rapport officiel à la Conférence des parties en mettant un accent particulier sur les suites données par le Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties (décision XII/30, para. 8 (e)). Le présent projet de rapport ne couvre que la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 14 mars 2016, compte tenu de la date de la communication officielle adressée à la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Le rapport final à la Conférence des Parties couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016 et comprendra donc un programme de travail plus étayé.

Ce rapport s'articule en trois parties.

Premièrement, le tableau 1 ci-dessous fait le point des suites données par le FEM aux orientations contenues dans les décisions prises par la 12<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties dans sa Décision XII/30.

En second lieu, ce rapport fait le point sur la programmation des ressources allouées par le FEM dans le domaine de la diversité biologique au cours de FEM-6, par programme du FEM lié à la biodiversité et par Objectif d'Aichi, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans leurs communications au FEM. De plus, ce rapport montre la contribution que la programmation apporte à la réalisation des Objectifs d'Aichi, qu'il s'agisse du programme sur la gestion durable des forêts (GDF), du domaine d'intervention « eaux internationales » (EI), du domaine d'intervention « changements climatiques » (CC-Att), du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) dédié à l'adaptation, des Programmes intégrés pilotes (PIP) ou des instruments financiers autres les aides directes. Le Programme de microfinancements (SGP) contribue également au Plan stratégique, mais compte tenu de sa nature, il n'est pas possible à ce stade d'allouer des ressources par Objectif d'Aichi, aussi ce programme n'est-il présenté sous cet angle que dans le tableau récapitulatif final.

Troisièmement, nous faisons rapport sur les progrès réalisés par le FEM dans l'obtention des résultats institutionnels cibles qui cadrent le plus étroitement avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

### III) SUITE DONNÉE PAR LE FEM AUX ORIENTATIONS REÇUES DE LA 12<sup>E</sup> CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CDB

Le tableau 1 ci-dessous fait le point des suites données par le FEM aux orientations données à la 12<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties dans sa Décision XII/30.

**Tableau 1 : Suites données par le FEM aux orientations contenues dans les décisions de la 12<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties contenues dans la Décision XII/30.**

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<b><i>B. Quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement</i></b>	
<p><i>Invite</i> le Fonds pour l'environnement mondial à prendre les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité du mécanisme de financement ;</p> <p>a) Accroître ses efforts pour faciliter la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles sans nuire aux objectifs recherchés ;</p> <p>b) En collaboration avec les organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et les Parties, continuer de rationaliser le cycle des projets, comme l'a suggéré le Bureau de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial dans le cinquième bilan global<sup>1</sup> ;</p> <p>c) Coordonner avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des moyens de mieux mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité par les projets qui bénéficient de l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, en tenant compte des indicateurs de chaque portefeuille convenus pour FEM-6 ;</p> <p>d) Rechercher des moyens de trouver un équilibre entre l'exhaustivité et la concision du rapport du Fonds pour l'environnement mondial, en reconnaissant le besoin de démontrer les progrès accomplis dans la programmation des ressources en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;</p> <p>e) Communiquer un premier projet de son rapport à la Conférence des Parties,</p>	<p>a) Le FEM continue d'accroître ses efforts pour faciliter la mobilisation de ressources, notamment à travers l'utilisation stratégique des investissements plurisectoriels pour mobiliser des ressources auprès d'autres partenaires. Au 14 mars 2016, le montant des allocations individuelles utilisées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » avait atteint 310,55 millions de dollars, ce qui a permis de mobiliser 1,4 milliard de dollars de cofinancement.</p> <p>b) La rationalisation du cycle des projets est un processus continu. À sa réunion d'octobre 2014, le Conseil a pris des décisions visant à rationaliser l'approche-programme et à appliquer une politique d'annulation des projets.</p> <p>c) Lors d'une réunion avec le Secrétariat de la CDB en juillet 2015, le Secrétariat du FEM a proposé que, pour le rapport présenté à la Conférence des Parties, le FEM communique des rapports sur la programmation des ressources suivant les programmes de la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité et les Objectifs d'Aichi.</p> <p>FEM-6 étant en cours d'exécution, et les projets étant soumis à l'agrément de la DG avec les outils de suivi du FEM qui mesurent les progrès par rapport aux indicateurs à l'échelle du portefeuille pour FEM-6, le Secrétariat du FEM communiquera avec le Secrétariat de la CDB sur la façon dont les outils actuels de suivi du FEM permettront de</p>

<sup>1</sup> Voir [www.thegef.org/gef/OPSS](http://www.thegef.org/gef/OPSS).

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>particulièrement axé sur la réponse du Fonds pour l'environnement mondial aux orientations précédentes de la Conférence des Parties, à l'Organe subsidiaire chargé de l'application avant la réunion de la Conférence des Parties, où elle examinera le rapport officiellement, en vue de promouvoir l'examen efficace et opportun des informations contenues dans le rapport</p>	<p>mesurer les progrès et les contributions aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.</p> <p>d) Le FEM rationalisera les rapports qui seront présentés à la 13<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties, en s'inspirant du tout dernier rapport à la 12<sup>e</sup> réunion, qui lui-même a été rationalisé suites aux orientations reçues des précédentes réunions.</p> <p>e) Le FEM a communiqué l'avant-projet de rapport à l'Organe subsidiaire chargé de l'application.</p>
<p><i>Encourage le Secrétaire exécutif et le Directeur exécutif du Fonds pour l'environnement mondial à continuer de renforcer la coopération entre les secrétariats et à collaborer avec le Bureau d'évaluation indépendant du Fonds pour l'environnement mondial et les organismes du Fonds ;</i></p>	<p>La directrice générale du FEM accueille favorable cette orientation et continuera de renforcer la coopération avec le Secrétariat de la CDB.</p> <p>Le premier fruit de cette collaboration a été l'organisation conjointe par les Secrétariats de la CDB et du FEM de 13 ateliers de coordination élargie au cours de 2015, qui ont couvert toutes les régions et tous les pays pouvant prétendre à l'appui du FEM pour l'application de la CDB. Au cours de ces ateliers, le Secrétariat du FEM a passé en revue les possibilités qu'offre la programmation d'appliquer le Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité à travers la Stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité et d'autres guichets de programmation pendant FEM-6. L'objectif visé par le Secrétariat du FEM à travers ces ateliers était d'aider les participants (points focaux pour la CDB et le FEM) à cerner toute l'étendue des possibilités offertes dans le cadre de la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité, ainsi qu'à travers d'autres domaines de programmation du FEM, qui permettront aux pays de s'acquitter des obligations qui leur incombent dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et d'autres décisions récentes de la Conférence des Parties. Le Secrétariat de la CDB a passé en revue les</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
	<p>exigences en matière d'établissement de rapports, et les progrès accomplis dans l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.</p> <p>En 2016, s'appuyant sur la relation établie dans le cadre de la collaboration sur les ateliers de coordination élargie organisés en 2015, le Secrétariat de la CDB a pris l'initiative de proposer qu'une session conjointe consacrée aux synergies et approches écosystémiques de l'adaptation et de l'atténuation soit prévue dans 10 ateliers de coordination élargie cette année. Partant de cette initiative, le Secrétariat du FEM a associé les Secrétariats d'autres conventions afin que ces sessions ne voient pas que la seule participation de la CDB, mais aussi celle de la CCNUCC, de la CNULD et de la Convention de Stockholm, marquant ainsi la toute première fois que les quatre Secrétariats participent ensemble au programme des ateliers de coordination élargie.</p>
<p><i>Prie le Fonds pour l'environnement mondial d'indiquer dans son rapport à la treizième réunion de la Conférence des Parties comment il envisage de répondre au rapport sur la première détermination des besoins de financement, observés dans la décision XI/5, conformément au paragraphe 5.2 du Mémorandum d'accord ;</i></p>	<p>Le FEM se conformera à cette demande pour la treizième réunion de la Conférence des Parties.</p>
<p><i>Salue la création des programmes 5 et 8 du domaine d'intervention stratégique sur la diversité biologique du FEM-6, qui reflète l'importance des Protocoles de Cartagena et de Nagoya, et invite les Parties à attribuer des priorités aux projets en conséquence ;</i></p>	<p>Noté. Voir les références faites ci-dessous à la programmation dans ces domaines à ce jour.</p>
<p><b>C. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</b></p> <p><i>Prenant note de la décision BS-VII/5, invite le mécanisme de financement à appliquer les orientations<sup>2</sup> suivantes examinées et ajustées par la Conférence des Parties aux fins de compatibilité</i></p>	<p>Le Programme 5 de la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité intitulé « Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques » donne une grande latitude aux pays de rechercher un appui pour ces activités (a-b, d-g) en utilisant les ressources de leur allocation</p>

<sup>2</sup> Les orientations reçues à l'issue de la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, figurent dans la partie II de l'appendice I.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>avec l'article 21 de la Convention :</p> <p>(a) Appuyer, compte tenu de l'expérience acquise pendant le processus du deuxième rapport national, les activités suivantes dans le cadre du domaine d'intervention Biodiversité mis de côté pour les Parties admissibles, en particulier celles qui ont fait part au Comité chargé du respect des obligations de difficultés à respecter leurs obligations aux termes du Protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Préparation des troisièmes rapports nationaux au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, conformément au paragraphe 2 g) de la décision BS-VI/5 ;</li> <li>(ii) Préparation, par les Parties qui ne l'ont pas encore fait, de leur premier rapport national au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, conformément à la décision BS-V/14 ;</li> </ul> <p>(b) Appuyer les activités suivantes des Parties admissibles dans le cadre du Programme 5 sur l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques du domaine d'intervention Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Mise en place de cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques conformément au paragraphe 2 h) de la décision BS-VI/5 ;</li> <li>(ii) Soutenir les activités de renforcement des capacités dans le cadre des travaux thématiques</li> </ul>	<p>individuelle.</p> <p>À ce jour, au 14 mars 2016, un seul projet (Malaisie : Renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer les pratiques de prévention des risques biotechnologiques) d'un montant total de 995 000 dollars a été soumis en vue de bénéficier d'une aide dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques pendant FEM-6.</p> <p>Le FEM a fourni un soutien accéléré en mai-juin 2015 à trois projets régionaux de parties toutes admises à bénéficier de son aide, pour un montant total de 3,964 millions de dollars de ressources du FEM au titre de la préparation des troisièmes rapports nationaux, sur des fonds provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».</p> <p>Lors des ateliers organisés conjointement par les Secrétariats de la CDB et du FEM, et faisant partie des ateliers de consultation élargie de 2015, le Secrétariat du FEM a souligné les possibilités de programmation offertes aux pays dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques au titre du Programme 5.</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>relatifs au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, compte tenu des besoins de renforcement des capacités des Parties admissibles ;</p> <p>(iii) Appuyer la ratification et l'application du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation, y compris, entre autres, le renforcement des capacités, l'échange d'information et les activités de sensibilisation ;-</p> <p>(c) Étudier des mécanismes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Soutenir la mise à jour et la mise au point finale des cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques ;</li> <li>(ii) Faciliter l'accès au financement du Fonds pour l'environnement mondial pour des projets qui soutiennent l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ;</li> <li>(iii) Augmenter le niveau d'utilisation du financement du Fonds pour l'environnement mondial affecté à la prévention des risques biotechnologiques ;</li> </ul> <p>et faire rapport à la Conférence des Parties à sa treizième réunion ;</p> <p>Répondre promptement aux besoins de renforcement des capacités d'utilisation du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques des Parties admissibles qui ne reçoivent pas encore d'appui ;</p> <p>(d) Appuyer les Parties dans la collecte de données nationales et la conduite de</p>	

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>consultations sur les troisièmes rapports nationaux ;</p> <p>(e) Fournir un appui à la mise en œuvre d'activités de renforcement dont il est fait mention au paragraphe 13 de la décision BS-VII/12 sur l'évaluation des risques et la gestion des risques ;</p> <p>(f) Soutenir les activités de renforcement des capacités en matière de considérations socioéconomiques, tel que précisé aux paragraphes o) et n) de la décision BS-VI/5 (appendice II à la décision XI/5 de la Conférence des Parties) ;</p>	
<p><b>D. Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages</b></p> <p><i>Prenant note de la décision NP-1/6, invite le mécanisme de financement à appliquer les orientations<sup>3</sup> suivantes examinées par la Conférence des Parties :</i></p> <p><i>Politique et stratégie</i></p> <p><i>Prend note des orientations consolidées destinées au mécanisme de financement relatives à la politique et à la stratégie adoptées dans la décision X/24 et invite la Conférence des Parties à examiner et, selon qu'il convient, réviser ces orientations afin de</i></p> <p><i>tenir compte de faits nouveaux tels que l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya ;</i></p> <p><i>Priorités de programme</i></p> <p><i>Demande au Fonds pour l'environnement mondial :</i></p> <p>a) D'appuyer les activités qui figurent dans les orientations fournies par la Conférence des Parties au Fonds pour l'environnement mondial dans l'appendice 1 de l'annexe de sa décision XI/5 ;</p> <p>b) De mettre des ressources à disposition en vue d'aider les Parties admissibles à</p>	<p>Le Programme 8 « Application du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages » donne une grande latitude aux pays de rechercher un appui pour ces activités en utilisant les ressources de leur allocation individuelle.</p> <p>À ce jour, un total de 9,8 millions de dollars de ressources du FEM a été programmé dans le domaine de la biodiversité pour l'application du Protocole de Nagoya à travers 3 projets menés dans 3 pays : Népal, Pérou et Afrique du Sud. Ces trois projets ont permis de mobiliser 33,95 millions de dollars de cofinancement.</p> <p>En outre, le programme pilote sur les instruments financiers autres les aides directes a permis de mettre à disposition 10 millions de dollars pour un projet régional en Amérique latine intitulé « Investissement à grand impact à l'appui de l'application du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages ». Ce projet a mobilisé 48,3 millions de dollars de cofinancement, portant le montant global de l'investissement à 58,3 millions de dollars.</p> <p>Par conséquent, à ce jour, en tout 19,8 millions de dollars ayant permis de mobiliser 92,25 millions de dollars, pour un total de 112,05 millions de dollars, ont été investis pour soutenir l'application</p>

<sup>3</sup> Les orientations reçues à l'issue de la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages figurent à l'appendice II.

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p>établir leurs rapports nationaux ;</p> <p>c) D'appuyer les activités liées à la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation pour assurer une action rapide relative à l'article 21 du Protocole ;</p> <p><b><i>Sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-6)</i></b></p> <p><i>Prie</i> le Fonds pour l'environnement mondial et ses organismes à prendre dûment en considération les projets à multiples domaines d'intervention dans le cadre des « projets pilotes d'approche intégrée » et d'autres programmes du domaine d'intervention diversité biologique qui comprennent des activités liées à l'accès et au partage des avantages ;</p>	<p>du Protocole de Nagoya.</p> <p>Au moment où un rapport national sera requis, le FEM fournira un appui accéléré pour la préparation du premier rapport national sur des fonds des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».</p> <p>Le FEM prend dûment en considération tous les projets plurisectoriels qui intègrent des activités liées à l'accès et au partage des avantages ; cependant, à ce jour, les demandes adressées au FEM pendant FEM-6 concernent essentiellement les investissements ciblés pour appliquer le Protocole de Nagoya.</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p><b>E. Autres orientations destinées au mécanisme de financement</b></p> <p><b>Utilisation coutumière durable</b></p> <p><i>Invite</i> les Parties, les autres gouvernements et les organisations, programmes et fonds internationaux, y compris le Fonds pour l'environnement mondial, à apporter un financement et un soutien technique aux pays en développement Parties et aux communautés autochtones et locales, afin de mettre en œuvre les programmes et projets qui favorisent l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique ;</p> <p><b>Diversité biologique marine et côtière</b></p> <p><i>Rappelant</i> le paragraphe 20 de la décision X/29, et compte tenu également du paragraphe 7 de l'article 20 de la Convention, selon qu'il convient, <i>invite</i> le Fonds pour l'environnement mondial, selon qu'il convient, à continuer d'accorder un soutien pour le renforcement des capacités aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, afin d'accélérer plus encore les efforts en cours pour réaliser les objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les zones marines et côtières ;</p>	<p>Le FEM fournira des fonds pour ces activités lorsqu'elles sont intégrées dans les objectifs des projets cadrant avec la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité et lorsqu'elles sont pertinentes pour la réalisation desdits objectifs.</p> <p>Les programmes 1, 2, 6 et 9 de la stratégie pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité visent à soutenir les efforts pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les zones marines et côtières pour tous les pays admissibles au financement du FEM. Prière de se référer aux tableaux 3, 6 et 8 du présent rapport pour l'état de la programmation des ressources destinées à accélérer les efforts en vue d'atteindre les Objectifs d'Aichi dans les zones marines et côtières.</p> <p>L'Initiative sur les pêcheries côtières (CFI) (FEM : 33,7 millions de dollars, cofinancement : 201,5 millions de dollars) qui a été approuvée dans le cadre du programme de travail de juin 2015 a été élaborée afin de faire la démonstration et la promotion de processus plus globaux d'approches intégrées menant à une utilisation et une gestion durables des pêcheries côtières, ce qui complète l'approche plurinationale du FEM sur les grands écosystèmes marins. Les pays participants sont le Cap-Vert (PEID), l'Équateur, la Côte-d'Ivoire, l'Indonésie, le Pérou et le Sénégal (PMA). Cette initiative contribuera de manière significative aux Objectifs d'Aichi 6 sur la pêche durable, 10 sur les récifs coralliens, et 11 sur les aires protégées. Elle a été soutenue à hauteur de 26,69 millions de dollars provenant du domaine d'intervention « eaux internationales », les ressources restantes provenant des allocations des pays au titre STAR</p>

Décision de la Conférence des Parties	Réponse du FEM
<p><b>Diversité biologique et développement touristique</b></p> <p><i>Invite le Fonds pour l'environnement mondial et autres donateurs, selon qu'il convient, à continuer de fournir des fonds afin d'appuyer le tourisme durable qui contribuer aux objectifs de la Convention.</i></p>	<p>dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».</p> <p>En outre, au 14 mars 2016, le domaine d'intervention « eaux internationales », à travers son Programme 7 sur les pêches durables, a mis à disposition 7,53 millions pour des projets axés sur la promotion de la pêche durable, une somme qui a permis de mobiliser 64,80 millions de dollars de cofinancement pendant FEM-6.</p> <p>Le Programme 9 de la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité, axé sur la prise en compte systématique de la biodiversité, présente une possibilité pour les pays d'intégrer les considérations liées à la biodiversité dans les opérations ayant un impact sur une biodiversité d'importance mondiale. Au 14 mars 2016, seulement quelques projets de ce type ont été présentés officiellement, mais des consultations ont été menées en amont avec certains pays sur des projets exhaustifs d'échelle nationale axés sur le tourisme durable.</p> <p>Les projets approuvés pendant FEM-6 ayant une composante significative dédiée au tourisme sont les suivants :</p> <p>1) Intégration des mesures de sauvegarde et de préservation de la biodiversité dans le développement dans les Palaos, financement du FEM : montant total du projet – 4,38 millions de dollars, cofinancement – 17,58 millions de dollars)</p>

**III) POINT SUR LA PROGRAMMATION DES RESSOURCES DU FEM DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ ET D'AUTRES RESSOURCES PENDANT FEM-6 ET SUR LEUR CONTRIBUTION AU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AUX OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ**

La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité a relevé les contributions du domaine d'intervention à la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les contributions d'autres domaines de programmation du FEM compte tenu du caractère exhaustif du Plan stratégique et du fait que de nombreux aspects thématiques du Plan stratégique sont pris en compte dans d'autres domaines d'intervention du FEM et mécanismes de programmation pendant FEM-6.

Ces domaines de programmation incluent le programme sur la gestion durable des forêts (GDF), le domaine d'intervention « eaux internationales » (EI), le domaine d'intervention « changements climatiques » (CC-Att), le Fonds pour les pays les moins avancés dédié à l'adaptation, les Programmes intégrés pilotes (PIP), le programme pilote sur les instruments financiers autres les aides directes et le Programme de microfinancements.

Pour ce rapport destiné à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, comme cela s'est fait pour le rapport du FEM à la douzième réunion de la Conférence des Parties, nous avons choisi de présenter l'ensemble de ces contributions et leurs liens avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, car cela donne une image plus précise de l'appui total apporté par le FEM à l'application du Plan stratégique. En outre, ce mode de présentation rend compte de l'évolution aussi bien du FEM que de la CDB vers la mise en œuvre de ripostes intégrées face aux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité. Une démarche qui nécessite une collaboration avec un large éventail d'acteurs qui ne sont pas traditionnellement associés au secteur de la biodiversité.

Le tableau 2 ci-dessous résume l'utilisation des ressources dédiées au domaine d'intervention « diversité biologique ». Au 14 mars 2016, 34 % des ressources totales allouées au domaine d'intervention « diversité biologique » avaient été programmées.

**Tableau 2. Résumé de l'utilisation des ressources programmées par le FEM dans son domaine d'intervention « diversité biologique » au 14 mars 2016<sup>4</sup>**

Domaine d'intervention « diversité biologique »	FEM-6 Objectifs de la programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (USD millions)	FEM-6 Programmation (%)
<b>Allocations individuelles au titre du STAR</b>	<b>1 051</b>	<b>310,55</b>	<b>30</b>
<b>Ressources réservées dans le cadre du STAR</b>			
<b>Ressources réservées dans le domaine d'intervention</b>	<b>50</b>	<b>13,9</b>	<b>28</b>
Obligations en vertu de la Convention	13	5,0	38
Projets et programmes mondiaux et régionaux sur diversité biologique	37	8,9	24
<b>Ressources réservées dans le cadre des Programmes intégrés pilotes (PIP)</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>100</b>
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	35	35	100
Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	10	10	100
<b>Ressources réservées dans le domaine de la gestion durable des forêts<sup>5</sup></b>	<b>150</b>	<b>68</b>	<b>45</b>
<b>Ressources totales réservées dans le cadre du STAR</b>	<b>245</b>	<b>126,9</b>	<b>52</b>
<b>Ressources totales</b>	<b>1 296</b>	<b>437,45</b>	<b>34</b>

<sup>4</sup> Ces chiffres incluent les allocations pour frais versées aux agences et les financements pour la préparation des projets.

<sup>5</sup> La contribution du domaine d'intervention « diversité biologique » de 150 millions représente 60 % de la contribution du programme de GDF dont le montant total est de 250 millions de dollars. Étant donné que des projets de GDF représentant 111 millions (soit 45 %) sont actuellement approuvés, sur ce montant, environ 68 millions de dollars peuvent être affectés au domaine d'intervention « diversité biologique ».

### **Domaine d'intervention « diversité biologique »**

La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité comprend dix programmes qui contribuent directement à l'application du Plan stratégique pour la biodiversité et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers un ensemble de mesures qui s'attaquent aux moteurs les plus cruciaux de la perte de biodiversité dans des paysages terrestres et marins tout entiers. Ces programmes comprennent des approches pour la préservation/protection directes, la réduction des menaces, l'utilisation durable, la prise en compte systématique de la biodiversité. Chacun de ces programmes apporte une réponse à des menaces et opportunités ciblées sur le plan spatial et thématique, c'est-à-dire qu'il apporte une réponse ciblée et calibrée dans un écosystème ou un lieu spécifique dans un paysage terrestre ou marin. En outre, pour la première fois, la stratégie prend en compte le moteur sous-jacent le plus crucial de la perte de biodiversité, savoir le fait de ne pas comptabiliser ni déterminer la valeur économique totale des écosystèmes et de la biodiversité.

La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité identifie clairement le lien entre les dix programmes du FEM et le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le tableau 3 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM à la biodiversité à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans les projets qui ont été présentés et approuvés jusqu'au 14 mars 2016.

Force est de noter que si certains programmes du FEM sur la biodiversité ont un lien avec un seul Objectif d'Aichi pour la biodiversité, tel que l'Objectif 11 sur les aires protégées, d'autres programmes du FEM contribuent à plusieurs Objectifs d'Aichi, ce qui rend l'allocation des ressources par Objectif très difficile, voire impossible. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la prise en compte systématique de la biodiversité dans le cadre du Programme 9 (Gestion de l'interface humains-biodiversité) où une analyse des ressources investies en dollars dans des projets d'intégration de la diversité biologique a révélé que les activités menées dans le cadre des projets du FEM contribuent souvent à plus d'un Objectif d'Aichi pour la biodiversité à la fois, eu égard au caractère intégré de ces investissements et à la description des objectifs eux-mêmes. Aux fins de la présentation des ressources de programmation dans les tableaux ci-après, nous avons laissé ces Objectifs regroupés et n'avons pas ventilé le montant total des ressources investies par Objectif.

**Tableau 3. Répartition cumulative des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » par objectif dans ledit domaine et par programme de FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité jusqu'au 14 mars 2016<sup>6</sup>**

Objectif et programme liés à la biodiversité	Objectifs d'Aichi <sup>7</sup>	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 1 dans le domaine de la DB-1 Amélioration de la viabilité financière et de la gestion efficace de l'infrastructure écologique nationale	Objectif 11	51,58	248,85	300,43
Programme 2 dans le domaine de la DB-1 Dernière chance pour la nature : Élargissement du parc mondial d'aires protégées	Objectif 11	23,70	149,89	173,59
Programme 3 dans le domaine de la DB-2 Prévention de l'extinction des espèces menacées connues	Objectif 12	42,89	217,78	260,67
Programme 4 dans le domaine de la DB-2 Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes	Objectif 9	13,67	46,89	60,56
Programme 5 dans le domaine de la DB-2 Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Pas directement associé à un objectif	0,99	2,99	3,98
Programme 6 dans le domaine de la DB-3 Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens	Objectifs 6 et 10	3,37	22,03	25,4
Programme 7 dans le domaine de la DB-3 Assurance de l'avenir de l'agriculture : Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales	Objectifs 7 et 13	11,38	58,16	69,54
Programme 8 dans le domaine de la DB-3 Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Objectif 16	9,78	33,95	43,73

<sup>6</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

<sup>7</sup> En règle générale, nous avons évité de comptabiliser deux fois les ressources programmées, même si la plupart des projets contribuent simultanément à plus d'un objectif à la fois dans le cadre de leurs composantes et à travers le même ensemble d'activités. Par exemple, l'Objectif 5 est réalisé à travers à la fois des activités de gestion des aires protégées et de prise en compte systématique de la biodiversité financées par le FEM, mais nous avons alloué des ressources aux domaines thématiques bénéficiant d'un appui direct des activités des projets, tels que les Objectifs 11, 2 ou 7 respectivement. En outre, de nombreux projets d'aires protégées (Objectif 11) contribueront largement aux Objectifs 14 et 15, entre autres, mais nous avons choisi de ne pas comptabiliser deux fois ou de diviser les ressources allouées à ces objectifs car l'attribution aurait été faite d'une manière totalement arbitraire. Par conséquent, nous avons choisi de répartir les montants des projets à des objectifs spécifiques, sur la base des résultats primaires et secondaires mesurables présentés dans la conception de chaque projet.

<b>Objectif et programme liés à la biodiversité</b>	<b>Objectifs d'Aichi<sup>7</sup></b>	<b>Financement du FEM pour les projets (USD millions)</b>	<b>Cofinancement (USD millions)</b>	<b>Ressources totales (USD millions)</b>
Programme 9 dans le domaine de la DB-4 Gestion de l'interface humains-biodiversité	Objectifs 3, 5, 6, 7, 14 et 15	110,52	539,50	650,02
Programme 10 dans le domaine de la DB-4 Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement	Objectifs 2 et 20	13,14	67,08	80,22
Activités habilitantes dans le domaine de la DB : Révision des SPANB <sup>8</sup>	Objectif 17	0,97	0,83	1,8
<b>Total (n'inclut pas les risques biotechnologiques)</b>		<b>281</b>	<b>1385</b>	<b>1666</b>

<sup>8</sup> La plupart des pays (94 %) parmi ceux admis à bénéficier de l'aide du FEM ont reçu des financements pendant FEM-5 pour la révision de leur SPANB. Quatre autres pays ont reçu une aide pendant FEM-6, ce qui porte le total général à 97 % des pays admissibles du FEM.

**Graphique 1. Répartition cumulative des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et cofinancement par objectif dans ledit domaine et par programme de FEM-6 jusqu'au 14 mars 2016**

Programme 1 dans le domaine de la DB-1 Amélioration de la viabilité financière et de la gestion efficace de l'infrastructure écologique nationale



Programme 2 dans le domaine de la DB-1 Dernière chance pour la nature : Élargissement du parc mondial d'aires protégées



Programme 3 dans le domaine de la DB-2 Prévention de l'extinction des espèces menacées connues



Programme 4 dans le domaine de la DB-2 Mesures pour prévenir, combattre et gérer les espèces exotiques envahissantes



Programme 5 dans le domaine de la DB-2 Mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques



Programme 6 dans le domaine de la DB-3 Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens



Programme 7 dans le domaine de la DB-3 Assurance de l'avenir de l'agriculture : Utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales



Programme 8 dans le domaine de la DB-3 Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages



Programme 9 dans le domaine de la DB-4 Gestion de l'interface humains-biodiversité



Programme 10 dans le domaine de la DB-4 Intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification du développement et du financement



PIF

Cofinance

0 100 200 300 400 500 600 700

**Gestion durable des forêts**

La Stratégie adoptée pour FEM-5 dans le domaine de la gestion durable des forêts préconise une approche intégrée à l'échelle des paysages, appliquant les principes écosystémiques et comprenant des objectifs axés sur les moyens de subsistance dans la gestion des écosystèmes forestiers. Quatre objectifs et programmes de la stratégie contribuent directement à la protection des forêts (Objectif 11), à la gestion des forêts (Objectif 7), à la restauration des forêts (Objectifs 14 et 15) et au transfert de technologies et de connaissances (Objectif 19). Le tableau 4 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM à la GDF à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans les projets qui ont été approuvés jusqu'au 14 mars 2016. À noter que le Programme 3 du domaine GDF contribue aux Objectifs 14 et 15, tandis que les autres programmes sont chacun directement liés à un Objectif d'Aichi.

**Tableau 4. Répartition cumulative des ressources du FEM dans le domaine de la gestion durable des forêts (GDF) par objectif dans ledit domaine et par programme de FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité jusqu'au 14 mars 2016<sup>9</sup>**

Objectif et programme liés à la GDF	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
GDF 1 : Ressources forestières conservées : Réduire les pressions exercées sur les forêts à haute valeur de conservation en s'attaquant aux facteurs du déboisement.	Objectif 11	41,06	234,98	276,04
GDF 2 : Gestion forestière améliorée : Préserver les flux de services écosystémiques forestiers et améliorer la résilience au changement climatique grâce à la GDF.	Objectif 7	25,67	140,45	166,12
GDF 3 : Écosystèmes forestiers restaurés : Inverser la tendance à la perte des services écosystémiques dans les paysages forestiers dégradés.	Objectifs 14 et 15	39,42	206,01	245,43
GDF 4 : Accroissement de la coopération régionale et mondiale : Renforcement de la coordination régionale et mondiale sur les initiatives prises pour préserver les ressources forestières, améliorer la gestion des forêts et restaurer les écosystèmes forestiers à travers le transfert de l'expérience et du savoir-faire internationaux.	Objectif 19	5,12	16,38	21,50
<b>Totaux</b>		<b>111,28</b>	<b>597,82</b>	<b>709,10</b>

#### Domaine d'intervention « changements climatiques » (Atténuation)

Le but de la stratégie dans le domaine de l'atténuation du changement climatique pendant FEM-6 est d'aider les pays en développement et les économies en transition à opérer des changements profonds sur la voie d'un développement sobre en émissions de carbone. La

<sup>9</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la GDF ou à des Objectifs d'Aichi.

contribution directe la plus importante de la stratégie adoptée dans le domaine de l'atténuation des effets du changement climatique à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité intervient à travers les activités terrestres soutenues par le Programme 4 sur la promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone dans l'espace forestier et d'autres utilisations des sols, et appui à des solutions agricoles intelligentes sur le plan climatique. Le tableau 5 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM au changement climatique à la réalisation de l'Objectif d'Aichi 15, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans les projets qui ont été approuvés jusqu'au 14 mars 2016.

**Tableau 5. Répartition cumulative des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques » par objectif dans ledit domaine et par programme de FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>10</sup>**

Objectif et programme liés au changement climatique	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 4 dans le domaine du CC-2 : Promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone dans l'espace forestier et d'autres utilisations des sols, et appui à des solutions agricoles intelligentes au plan climatique	Objectif 15	48,99	304,63	353,62

#### Domaine d'intervention « changements climatiques » (Adaptation)

Le FEM administre deux fonds fiduciaires distincts ayant pour priorité l'adaptation au changement climatique, à savoir le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). Bien que ces fonds aient été créés pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement en vertu de la CCNUCC, certains des projets approuvés au cours de la période sous revue contribuent au Plan stratégique pour la biodiversité et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le tableau 6 ci-dessous présente la contribution des ressources du Fonds pour les PMA à la réalisation des Objectifs d'Aichi 7 et 14, selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans les projets qui ont été approuvés jusqu'au 14 mars 2016.

<sup>10</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine du CC ou à des Objectifs d'Aichi.

**Tableau 6. Répartition cumulative des ressources du Fonds pour les PMA programmées par le FEM pendant FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>11</sup>**

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets provenant du Fonds pour les PMA (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Objectif 7	82	237	319
Objectif 14	1,9	11,5	13,4

#### **Domaine d'intervention « eaux internationales »**

Le domaine d'intervention « eaux internationales » aide les pays à gérer ensemble leurs bassins d'eaux de surface, bassins d'eau souterraine et systèmes côtiers et marins transnationaux afin de favoriser le partage des avantages découlant de leur utilisation. La stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine des eaux internationales doit réaliser trois objectifs pour atteindre son but qui est la promotion de la gestion collective des masses d'eau transnationales : 1) Favoriser la gestion durable des réseaux hydrographiques transfrontières en soutenant la coopération plurinationale au moyen d'un renforcement des capacités de base, de recherches ciblées et d'un transfert de connaissances à l'échelle du portefeuille ; 2) Stimuler les investissements afin d'arbitrer les conflits d'usage des eaux dans la gestion des bassins hydrographiques et hydrologiques transnationaux et développer la coopération ; et 3) Développer la coopération plurinationale et catalyser l'investissement pour favoriser la pêche durable, restaurer et protéger les habitats côtiers et réduire la pollution des côtes et des grands écosystèmes marins. Si les objectifs 1 et 2 de la stratégie contribuent de manière indirecte à la réalisation des Objectifs d'Aichi, l'objectif 3 de la stratégie quant à lui contribue directement à l'Objectif d'Aichi 6. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution des ressources consacrées par le FEM aux eaux internationales à la réalisation de l'Objectif d'Aichi 6 selon la hiérarchie des priorités établie par les pays dans les projets qui ont été approuvés jusqu'au 14 mars 2016.

<sup>11</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des objectifs particuliers du Fonds pour les PMA ou à des Objectifs d'Aichi.

**Tableau 7. Répartition cumulative des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « eaux internationales » par objectif dans ledit domaine et par programme de FEM-6, et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>12</sup>**

Objectif et programme liés aux eaux internationales	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Programme 7 dans le domaine des EI 3 : Promouvoir la pêche durable	Objectif 6	34,2	224,8	259,0

### **Programmes intégrés pilotes**

Les Programmes intégrés pilotes (PIP) ont été introduits pendant FEM-6 pour éprouver la mise en œuvre d'une approche plus intégrée qui permet de s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux ponctuels et pressants dont la résolution est étroitement en phase avec les objectifs et les buts des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dont le FEM fait office de mécanisme financier. Comme indiqué dans la stratégie adoptée pour FEM-6 dans le domaine de la biodiversité, les deux programmes intégrés pilotes ci-dessous cadreraient le plus étroitement avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité : *Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières* et *Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique subsaharienne*. Le tableau 7 ci-dessous présente la contribution des PIP du FEM à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le PIP sur les chaînes d'approvisionnement en matières premières est celui qui contribue le plus directement au Plan stratégique pour la diversité. Le PIP sur la sécurité alimentaire apporte une contribution moins importante aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Nous présentons par conséquent le PIP sur la sécurité alimentaire uniquement à titre d'information et notons qu'il contribue de manière indirecte aux Objectifs d'Aichi. Nous ne l'incluons pas dans notre rapport global. Le tableau 8 ci-dessous présente la contribution directe et indirecte des ressources consacrées par le FEM aux PIP à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 5, 7, 13 et 14.

<sup>12</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine des eaux internationales ou à des Objectifs d'Aichi.

**Tableau 8. Répartition cumulative des ressources consacrées par le FEM aux PIP et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>13</sup>**

Programme intégré pilote	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Élimination du déboisement dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières	Objectifs 4, 5, 7 et 14 (contribution directe)	40,3 millions de dollars (35 millions de dollars provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »)	443,20	483,5
Promotion de la durabilité et de la résilience des systèmes de production alimentaire en Afrique	Objectifs 7 et 13 (contribution indirecte)	106,36 millions de dollars (10 millions de dollars provenant des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »)	805,36	911,72

#### **Instruments financiers autres que les aides directes**

Lors des négociations sur la reconstitution des ressources pour FEM-6, tel qu'il ressort des Recommandations pratiques pour FEM-6 et des décisions du Conseil qui s'en sont suivies, il a été décidé d'élargir l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes au vu des contributions que ceux-ci peuvent apporter à la mobilisation des capitaux du secteur privé, à la viabilité financière grâce aux remboursements auxquels ils pourraient donner lieu, ainsi qu'à l'utilité de l'évaluation de la demande d'instruments financiers autres que les aides directes pour le secteur public dans les pays bénéficiaires de l'aide du FEM. Par conséquent, une réserve spéciale a été établie aux fins du Programme pilote sur l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes (Programme pilote).

Deux projets ont été approuvés qui contribuent directement aux Objectifs d'Aichi 6, 10 et 16, tel que présenté dans le tableau 9 ci-dessous.

<sup>13</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des Objectifs d'Aichi particuliers.

**Tableau 9. Répartition cumulative des ressources du FEM consacrées au Programme pilote et contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>14</sup>**

Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	Objectif et programme liés à la biodiversité	Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Financement du FEM pour les projets (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Ressources totales (USD millions)
Investissement à grand impact en appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Programme 8 dans le domaine de la DB-3 Mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Objectif 16	10	48,3	58,3
Le Fonds Meloy : un fonds pour la pêche artisanale durable en Asie du Sud-Est	Programme 6 dans le domaine de la DB-3 Approche intégrée plus : Préservation de l'intégrité et de la fonction des écosystèmes de récifs coralliens d'importance mondiale	Objectifs 6 et 10	6	35,19	41,19
<b>Totaux</b>			<b>16</b>	<b>83,49</b>	<b>99,49</b>

Le tableau 10 ci-dessous présente l'ensemble des contributions à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité à travers diverses sources de financement pendant FEM-6, jusqu'au 14 mars 2016. En somme, 636 millions de dollars de ressources du FEM ont permis de mobiliser 3,3 milliards de dollars de cofinancement, soit un ratio de 1:5. C'est donc un montant total général de 3,9 milliards de dollars qui a été investi dans l'application du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au cours des 21 premiers mois de FEM-6. Sur les 636 millions de dollars investis, 44 % proviennent des allocations au titre du STAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique », et les 56 % restants proviennent des ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et d'autres sources de financement au sein du FEM, comme indiqué dans les tableaux précédents. Cela

<sup>14</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

correspond à une tendance qui cadre avec l'évolution des financements pendant FEM-5. Selon nos estimations, d'ici la fin de FEM-6, les niveaux de financement à l'appui de l'application du Plan stratégique pour la biodiversité pourraient aller de 1,6 à 1,8 milliard de dollars et, avec le ratio de cofinancement actuel, cela pourrait permettre de mobiliser 9 à 12 milliards de dollars supplémentaires, pour un montant total général supérieur à 10 milliards de dollars. Tous ces chiffres seront actualisés tenant compte de la date du Programme de travail de juin 2016 et une analyse supplémentaire sera fournie pour le rapport du FEM à la treizième réunion de la Conférence des Parties.

**Tableau 10. Contribution directe cumulée de l'ensemble des ressources du FEM à l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 14 mars 2016<sup>15</sup>**

Source de financement	Financement du FEM (USD millions)	% de contribution du financement total du FEM	Cofinancement (USD millions)	% de contribution du cofinancement	Total (financement du FEM et cofinancement) (USD millions)	% du total (FEM et cofinancement)
Domaine d'intervention « diversité biologique »	281	44 %	1 385	42 %	1666	42 %
Programme sur la GDF	111,28	17 %	597,82	18 %	709,10	18 %
Atténuation du changement climatique	48,99	8 %	304,63	9 %	353,62	9 %
Domaine d'intervention « eaux internationales »	34,2	5 %	224,8	7 %	259,0	7 %
Programme intégré pilote (Chaîne d'approvisionnement en matières premières)	40,3	7 %	443,20	13 %	483,5	12 %
Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	16	2 %	83,49	3 %	99,49	3 %
FPMA	83,9	13 %	248,5	8 %	330,4	8 %
Programme de microfinancements	20,62	3 %	21	1 %	41,62	1 %
<b>Totaux</b>	<b>636,29</b>		<b>3308,44</b>		<b>3942,73</b>	

<sup>15</sup> Ces chiffres n'incluent pas les allocations pour frais versées aux agences ni les montants des financements pour la préparation des projets, car ces montants ne peuvent pas être associés à des programmes particuliers du FEM dans le domaine de la biodiversité ou à des Objectifs d'Aichi.

**IV) Rapport sur l'état d'avancement des résultats et cibles institutionnels à atteindre pendant FEM-6 concernant la CDB au 14 mars 2016**

Une série de cibles à atteindre a été convenue dans le cadre de l'Accord de reconstitution des ressources de FEM-6. Le tableau 11 ci-dessous résume les progrès accomplis à ce jour sur les cibles les plus pertinentes pour la CDB et le Plan stratégique 2010-2020 pour la diversité biologique.

**Tableau 11. Avancement vers les cibles fixées pour FEM-6 au 14 mars 2016**

Résultats institutionnels	Cibles de la reconstitution	Contribution cumulée des projets au stade de la FIP
1. Préserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société	Gestion améliorée des paysages terrestres et marins sur une superficie de 300 millions d'hectares	144 millions d'hectares
2. Gestion durable des sols dans les systèmes de production (agriculture, terrains de parcours et paysages forestiers)	120 millions d'hectares de terres faisant l'objet d'une gestion durable.	43 millions d'hectares
3. Promotion de la gestion collective des masses d'eau transnationales et mise en œuvre de la batterie de réformes des politiques et du cadre juridique et institutionnel et des investissements contribuant à l'utilisation durable et à la préservation des services écosystémiques	Sécurité de l'eau, des ressources alimentaires et des écosystèmes et gestion conjointe des eaux superficielles et souterraines dans au moins 10 bassins d'eau douce les 20 % de pêcheries surexploitées au niveau mondial (en volume) ramenés à des niveaux plus viables	6 bassins d'eau douce 9 % des pêcheries par le volume

Progress Towards GEF-6 Corporate Targets  
As of March 14, 2016

